

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les administrateurs et les Directeurs Généraux délégués durant l'exercice :

Monsieur Roland MORICHON

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin le 15 janvier 2018)
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin le 15 janvier 2018)
PRESIDENT	CISE REUNION (fin du mandat le 12 octobre 2017)
PRESIDENT	CISE TP REUNION (fin du mandat le 12 octobre 2017)
PRESIDENT	SUDEAU (fin du mandat le 12 octobre 2017)
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	STEREAU (fin du mandat le 12 octobre 2017)
PRESIDENT	SMDS (fin du mandat le 12 octobre 2017)
PRESIDENT	CGSP (fin du mandat le 12 octobre 2017)
ADMINISTRATEUR	PAU CULTURE
PRESIDENT	SATEG (fin du mandat le 12 octobre 2017)
PRESIDENT	SEE BAYOL (fin du mandat le 12 octobre 2017)
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES (fin du mandat le 12 octobre 2017)

Monsieur Jean-François COURSELLE

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Monsieur Bruno CAMBOS

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	SAINT-AFF'O (depuis le 8 décembre 2017)

In

Madame Stéphanie THOMAZEAU

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin du mandat le 16.03.2018)
ADMINISTRATEUR	SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN
GERANTE	SNC LES COLLINES
PRESIDENT	FINPEX
REPRESENTANT SAUR, LIQUIDATEUR	CITHERDI (FIN LE 11.08.2017)
REPRESENTANT CISE TP, LIQUIDATEUR	SOTHEP (FIN LE 18.05.2017)
DIRECTOR	STEREAU UK
DIRECTOR	SAUR UK
DIRECTOR	ECOVERT GROUPLTD
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	ELECTRICITE DE MAYOTTE

Monsieur Louis-Roch BURGARD

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 15 janvier 2018)
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 15 janvier 2018)
PRESIDENT	HOLDING D'INFRASTRUCTURES DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT – HIME (depuis le 1 ^{er} janvier 2017)
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	NOVASAUR
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	FINASAUR
PRESIDENT	SAUR (depuis le 1 ^{er} janvier 2017)
PRESIDENT	SAUR INTERNATIONAL
PRESIDENT	STEREAU
PRESIDENT	CISE TP
PRESIDENT	BLUE GREEN EUROPEAN HOLDINGS
GERANT	SAUR LOISIRS
PRESIDENT	CISE TP REUNION (depuis le 12 octobre 2017)
PRESIDENT	CISE REUNION
PRESIDENT	SUDEAU
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES
PRESIDENT	SOCIETE MARTINIQUEAISE DE DISTRIBUTION ET DE SERVICES
PRESIDENT	COMPAGNIE GUADELOUPEENNE DE SERVICES PUBLICS
PRESIDENT	COVED (du 1 ^{er} janvier 2017 au 5 avril 2017)
ADMINISTRATEUR	MARAFIQ SAUR OPERATION & MAINTENANCE CO (Arabie Saoudite)
CONSEJERO	GESTION Y TECNICAS DEL AGUA (Espagne)
MEMBRE ET PRESIDENT DU	SAUR POLSKA (Pologne)

CONSEIL DE SURVEILLANCE	
ADMINISTRATEUR	APRR (fin le 23 juin 2017)
ADMINISTRATEUR	AREA (fin le 23 juin 2017)
ADMINISTRATEUR	EIFFARIE (fin le 23 juin 2017)
ADMINISTRATEUR	MACQUARIE AUTOROUTES DE FRANCE (fin le 23 juin 2017)
ADMINISTRATEUR	ADELAC (fin le 23 juin 2017)
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	EDMOND DE ROTHSCHILD
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	CNIM

Monsieur Xavier GORIOUX

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (depuis le 15 janvier 2018)
----------------	---

2. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Nous vous informons ci-après de l'absence de conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

3. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Nous vous informons de l'absence de délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

4. Organe choisi pour exercer la direction générale

En application de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce nous vous précisons que votre Conseil d'administration, dans sa décision du 15 janvier 2018, a fait le choix du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

* * *

Le Conseil d'Administration